



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Séance ordinaire du 18 décembre 2019, 19 heures

– 6^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
 - MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–
Saint-Michel (02)
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
Pierre Mc Nicoll, commissaire, Mercier (06)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
 - M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
 - Mmes Mélisandre Shanks, commissaire représentante du Comité de
parents
Kileka Coulibaly, commissaire représentante du Comité de
parents (EHDAA)
Linda Cazale, commissaire représentant du Comité de parents
(secondaire)
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- ABSENTS :**
- Mme Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
 - MM. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03)
Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–Rosemont-
Ouest (04)
 - Mmes Imane Allam, commissaire représentante du Comité de parents
(primaire)
Julie Desharnais, commissaire cooptée
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services
éducatifs et de l'organisation scolaire

- Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- M. Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
- Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
- MM. Alain Provost, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 6
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
- Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
- M. Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève
- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
- Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
Iolanda Elena Uzuru, coordonnatrice, Audit interne
Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
Maude Leclerc, analyste, Secrétariat général
- M. Brian Monet, opérateur informatique au Service des technologies de l'information

Mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la dernière séance du Conseil des commissaires de l'année 2019.

Hommage aux personnes qui ont contribué au succès des classes Sexo-Logiques, finaliste du prix Ensemble contre l'intimidation du gouvernement du Québec

Le Conseil des commissaires rend hommage au Bureau des services éducatifs, aux directions d'écoles et aux personnes qui ont contribué au succès des classes Sexo-Logiques, finaliste du prix Ensemble contre l'intimidation du gouvernement du Québec dans la catégorie « Milieu scolaire ». Mme Harel Bourdon souligne le travail remarquable des conseillers pédagogiques : Mme Sophie Bourque, M. Dominic Denis et Mme Élisabeth Larouche-Côté.

La contribution des directions d'établissement M. Michaël Fortin et Mme Ouhaiba Hamouche est aussi soulignée. Finalement, le Conseil rend hommage au coordonnateur, M. Pierre Chartrand et au pédopsychiatre à la Direction de la santé publique de Montréal, M. Pierre H. Tremblay, pour leur soutien au projet.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

DG-02-498 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Honoré-Mercier – année 2019-2020

PÉ-AVIS-43 Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève concernant des élèves de la formation générale des jeunes – année scolaire 2019-2020

A-34-3290 Service du secrétariat général – décision de la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction – plainte contre un commissaire – année scolaire 2019-2020

– retirer les articles suivants :

DG-05-196 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation de la signature d'un amendement à la convention d'usufruit avec le Fonds de placement immobilier Cominar

A-10-194 Service de l'organisation scolaire – redécoupage des limites du quartier scolaire Westmount

L'ordre du jour est donc modifié et adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2019
- 3- Nouvelles institutionnelles
- 4- Période réservée au public

- 5- Période réservée aux audiences
- 6- Avis de proposition des commissaires
- 7- DG-02-498 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Honoré-Mercier – année 2019-2020
- 8- A-10-191 Service de l'organisation scolaire – plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023
- 9- A-33-1451 Service des ressources matérielles – confirmation de résiliation de bail et demande au directeur du Service du secrétariat général de signer une quittance avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville de la Ville de Montréal, pour le loyer et la remise en état des lieux loués suivant la fin de l'occupation de ceux-ci
- 10- A-33-1452 Service des ressources matérielles – autorisation pour conclure et signer une entente de location avec Hydro-Québec relativement à l'occupation temporaire de deux parcelles de terrain à l'école Sophie-Barat pour le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard
- 11- A-33-1465-A Service des ressources matérielles – plan québécois sur les infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande de financement pour la sous-mesure 50633 – travaux majeurs de réfection
- 12- A-33-1467 Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour la signature d'un amendement au bail de l'Association des Haltes-Garderies Communautaires du Québec (AHGCQ) pour l'ajout de locaux dans l'immeuble excédentaire de la CSDM, situé au 4245, avenue Laval
- 13- A-33-1469 Service des ressources matérielles – le 4251, rue Saint-Urbain et école Sophie-Barat – autorisation pour transmettre des demandes de financement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques et à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique
- 14- A-33-1472 Service des ressources matérielles – demande d'autorisation afin de procéder à l'aliénation de l'immeuble sis au 6255, rue Boyer – offre d'achat (#057)
- 15- A-33-1481 Service des ressources matérielles – autorisation de dépense pour l'opération de mesure des concentrations de plomb dans l'eau potable des établissements scolaires

- 16- PÉ-AVIS-43 Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève concernant des élèves de la formation générale des jeunes – année scolaire 2019-2020
- 17- A-34-3290 Service du secrétariat général – décision de la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction – plainte contre un commissaire – année scolaire 2019-2020
- 18- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :
- a) DG-05-195 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – école préscolaire et primaire dans le quartier scolaire 18B Peter McGill, autorisation de présenter au MEES un projet d'entente conditionnelle – projet d'emphytéose entre la Commission scolaire de Montréal et Les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal permettant la construction d'une école préscolaire et primaire
- b) DG-02-494 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction au Centre Gabrielle-Roy – année 2019-2020
- c) DG-02-496 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Henri-Julien – année 2019-2020
- d) DG-02-497 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'École des métiers du meuble de Montréal – année 2019-2020
- 19- Information :
- a) INF-838 Lettre du conseil d'établissement du centre Saint-Louis concernant l'entente avec le ministère de l'Immigration
- b) A-33-1478 Service des ressources matérielles – avancement des installations des détecteurs de monoxyde de carbone
- c) INF-839 Portes ouvertes au secondaire – bilan de la campagne 2019

20- Propositions des commissaires

- a) CC-M-317 Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur la tenue d'une consultation publique pour les immeubles et le terrain de l'actuel centre administratif de la CSDM
- b) CC-M-318 Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur l'importance de la musique en termes de réussite éducative
- c) CC-M-319 Proposition d'urgence de la présidente Mme Catherine Harel Bourdon portant sur la rémunération des commissaires pour l'année 2019-2020
- d) CC-M-320 Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman, et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur l'adaptation à la CSDM de la politique gouvernementale de développement des maternelles 4 ans
- e) CC-M-321 Proposition des commissaires Mme Stéphanie Bellenger-Heng, Mme Diane Beaudet et M. Pierre Mc Nicoll portant sur l'importance des YMCA dans la réussite des élèves
- f) CC-M-322 Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur l'importance de l'enseignement des 4 arts dans la réussite des élèves

21- Période réservée aux commissaires

22- Période réservée à la direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2019

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2019, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La commissaire Mélisandre Shanks propose de modifier les termes apparaissant au point 19 b) pour qu'ils se lisent comme suit :

« Le commissaire Kenneth George propose de reporter l'étude de cette proposition afin qu'elle puisse être déposée pour étude au préalable au Comité de parents (CP) conformément aux résolutions adoptées par le CP. »

Elle propose également de modifier les termes apparaissant au point 19 d) pour qu'ils se lisent comme suit:

« Il est décidé de reporter l'étude de cette proposition à une séance ultérieure soit après qu'elle soit réécrite selon les normes éthiques liées à l'intégrité intellectuelle et qu'elle ait été déposée au comité de parents. »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 novembre 2019, tel que modifié.

3. Nouvelles institutionnelles

Il n'y a aucune question ni commentaire à ce point.

4. Période réservée au public

a) Salle de concert Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons mentionne qu'il a participé à la rencontre du Conseil d'arrondissement Saint-Michel/Parc-Extension/Villeray pendant laquelle on lui a indiqué qu'une rencontre a été annulée entre la CSDM et la Ville de Montréal.

Mme Harel Bourdon affirme qu'aucune rencontre n'a été annulée. Elle précise que des négociations se tiennent présentement entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal concernant la réglementation entourant les terrains, ce qui représente un des enjeux principaux depuis le début du projet. Elle termine en mentionnant qu'aucune annonce spécifique n'a été faite pour l'instant.

5. Période réservée aux audiences

Il n'y a aucune question ni commentaire à ce point.

6. Avis de propositions des commissaires

La commissaire Marie-José Mastromonaco déposera une proposition sur les cours de Réanimation cardio-respiratoire (RCR).

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng déposera une proposition sur le « Square Children's ».

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng déposera une proposition sur le gaspillage alimentaire.

Le commissaire Khokon Maniruzzaman déposera une proposition sur une consultation publique sur l'Hippodrome Blue bonnets.

La commissaire Violaine Cousineau déposera une proposition sur l'application de la politique d'admission dans les écoles secondaires.

7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Honoré-Mercier – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-498 en date du 18 décembre 2019
de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction à l'école Honoré-Mercier;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER M. Jonathan Tessier au poste de direction à l'école Honoré-Mercier à compter du 7 janvier 2020.

8. Service de l'organisation scolaire – plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023

Document déposé : Rapport A-10-191 en date du 18 décembre 2019
de Mmes Joëlle Simard, Louis Bastien Lapierre,
Jean-Christophe C. Pettersen, Joëlle Naud et David Genesse Bolduc
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI);

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de cette loi précisent que les conseils d'établissement doivent être consultés sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur centre;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'article 212 de la LIP, la commission scolaire doit tenir des consultations publiques en cas de fermeture d'école, de modification à l'ordre d'enseignement, aux cycles ou parties de cycles offerts par une école ou en cas de cessation des services d'éducation préscolaires proposés par une école;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, la CSDM doit consulter le Comité de parents sur ce PTRDI;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, la CSDM doit consulter la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite, dans ce contexte, prendre en compte les besoins exprimés par les représentants des milieux et ainsi favoriser l'expression de la vie démocratique;

CONSIDÉRANT que la CSDM désire que son PTRDI soit le reflet le plus fidèle des besoins formulés par les communautés locales et des pressions démographiques qui s'exercent sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la CSDM reconnaît dans l'actualisation de son PTRDI un moyen pour favoriser la réalisation de sa mission éducative;

CONSIDÉRANT que la CSDM conçoit la relation dynamique de tous ses secteurs de formation, soit la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle, comme essentielle à la réalisation de sa mission;

CONSIDÉRANT que la CSDM entend optimiser l'utilisation de l'ensemble de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT les barrières géographiques et urbaines existantes et l'importance pour la CSDM de favoriser le transport actif;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite établir un plan d'aménagement et de gestion de son territoire scolaire en concertation avec les milieux, les quartiers, les arrondissements et la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux importants de rénovation, d'agrandissement et de construction à venir, liée aux dossiers soit de la capacité d'accueil, de l'entretien ou du programme de qualité de l'air intérieur;

CONSIDÉRANT que certains établissements ont besoin d'un espace supplémentaire pour respecter le régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que la CSDM est en attente d'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) concernant plusieurs projets d'agrandissement et de construction liés à l'ajout d'espace;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit faire part aux instances de la Ville de Montréal concernant les besoins d'espace pour les secteurs en développement et/ou en planification, notamment de Namur – De La Savane (Hippodrome et Triangle), du PPU Henri-Bourassa Ouest, du secteur la gare Chabanel et de la gare Ahuntsic, du PPU Assomption-Nord, du Technopôle Angus, de Bridge-Bonaventure, de Louvain Est, du PPU des Faubourgs, du quartier Bellechasse, du centre-ville de Montréal ainsi que tous les projets de développement résidentiel d'envergure;

Quartier Cartierville Ouest

Commissaire : Chantal Jorg

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de l'école Louisbourg a été autorisé par le MEES à l'été 2016 et permettra l'ajout de huit classes et d'un gymnase double;

CONSIDÉRANT que l'école Louisbourg doit louer des locaux pour répondre aux exigences du régime pédagogique en éducation physique;

CONSIDÉRANT que le nombre de places au secondaire n'est pas suffisant pour scolariser tous les élèves de Cartierville Est et Ouest;

Quartier Cartierville Est

Commissaire : Chantal Jorg

CONSIDÉRANT que l'immeuble transitoire n° 323 sis au 2005, rue Victor-Doré sera disponible pour la scolarisation des élèves du secteur;

CONSIDÉRANT que l'école Gilles-Vigneault est situé à proximité de l'immeuble transitoire n° 323 sis au 2005, rue Victor-Doré et que la capacité d'accueil de l'école ne répond pas pleinement aux besoins du secteur;

Quartier Ahuntsic

Commissaires : Chantal Jorg et Mohamed Maazami

CONSIDÉRANT la livraison prochaine d'un agrandissement de dix classes pour répondre aux besoins des élèves du quartier à l'école Fernand-Seguin, pavillon Hubert-Reeves;

CONSIDÉRANT que le nombre de places au primaire et au secondaire n'est pas suffisant pour scolariser tous les élèves du quartier Ahuntsic, malgré les projets déjà autorisés;

CONSIDÉRANT le développement résidentiel prévu dans le secteur du PPU Henri-Bourassa Ouest;

CONSIDÉRANT que le MEES a autorisé, en 2018, un projet d'ajout d'espace à l'école Sophie-Barat de 200 à 250 places;

Quartiers Saint-Michel Nord-Est et Nord-Ouest

Commissaire : Mohamed Maazami

CONSIDÉRANT les travaux de reconstruction et la disponibilité prochaine de 23 classes dans l'immeuble sis au 2950 rue Jarry Est;

CONSIDÉRANT que les besoins du secteur ne seront pas entièrement résorbés par les projets d'ajout d'espace en réalisation;

Quartier Saint-Michel Sud

Commissaire : Kenneth George

CONSIDÉRANT le besoin de plateaux sportifs pour l'école Joseph-François-Perrault pour respecter le régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'une salle d'enseignement de la musique avec des locaux de pratique à l'école Joseph-François-Perrault a franchi une première étape vers sa réalisation;

CONSIDÉRANT que des travaux de réhabilitation sont à venir à l'école Joseph-François-Perrault, annexe;

Quartier Villeray

Commissaire : Kenneth George

CONSIDÉRANT le besoin d'école transitoire pour le préscolaire et le primaire;

Quartier Parc-Extension

Commissaire : Kenneth George

CONSIDÉRANT que l'école Barclay cohabite avec les Amis des mots, l'Université de Montréal (partenariat éducatif), Fusion jeunesse et le CLSC des Faubourgs;

CONSIDÉRANT les travaux envisagés au complexe William-Hingston;

Quartier Petite-Patrie

Commissaire : Jean-François Gosselin

CONSIDÉRANT le développement résidentiel envisagé dans le secteur du futur quartier Bellechasse;

Quartier Rosemont Ouest

Commissaires : Jean-François Gosselin et Jean-Denis Dufort

CONSIDÉRANT que plusieurs immeubles pourront desservir prochainement la population scolaire de Rosemont et de la CSDM;

CONSIDÉRANT la réalisation des projets d'ajout d'espace et les travaux envisagés dans les prochaines années, et le fait que d'autres solutions devront être envisagées à court terme pour répondre temporairement aux besoins de capacité d'accueil, notamment l'utilisation d'immeubles comme écoles transitoires;

CONSIDÉRANT la création d'un quartier complet d'habitations dans le secteur Angus;

Quartier Rosemont Est

Commissaires : Jean-François Gosselin et Jean-Denis Dufort

CONSIDÉRANT que d'importants travaux sont à réaliser dans les prochaines années à l'école Rosemont, édifice Marie-Rollet;

CONSIDÉRANT que la demande de changement de nom de l'école Rosemont à l'école Des Monarques a fait l'objet d'une approbation aux différentes étapes du processus de dénomination;

CONSIDÉRANT que l'école Rose-des-Vents sera déménagé au 3000, rue Beaubien, dès la rentrée 2020-2021;

Quartier Tétreaultville

Commissaire : Léo Lavoie

CONSIDÉRANT que plusieurs immeubles additionnels pourront desservir prochainement la population scolaire de Tétreaultville et de la CSDM;

Quartier Mercier

Commissaires : Léo Lavoie et Diane Beaudet

CONSIDÉRANT que l'école Édouard-Montpetit offre un programme sports-études pour lequel un espace extérieur est nécessaire pour la pratique de plusieurs sports, dont le baseball;

CONSIDÉRANT que l'école Édouard-Montpetit a conclu une entente avec la Ville de Montréal concernant l'utilisation de terrains de baseball des parcs Liébert (situé au 2826, rue Liébert) et Jean-Amyot (situé au 6110, rue de Marseille);

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour la population scolaire desservit par l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM);

CONSIDÉRANT les développements immobiliers anticipés dans le secteur du PPU l'Assomption Nord;

CONSIDÉRANT que l'école Maisonneuve occupera temporairement l'espace transitoire de l'école Édouard-Montpetit;

Quartier Hochelaga-Maisonneuve

Commissaire : Diane Beudet

CONSIDÉRANT le partenariat avec le Club Rotary pour le projet Déclif à l'école Chomedey-De Maisonneuve;

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs doivent être réalisés à l'immeuble où est située l'école Maisonneuve et qu'il ne serait pas possible de les exécuter en cohabitation;

CONSIDÉRANT que l'école Maisonneuve sera délocalisée au 6200, avenue Pierre-de-Coubertin comme adresse pour le temps de la délocalisation, et ce, dès la rentrée 2020-2021;

CONSIDÉRANT que l'immeuble n° 105 situé au 2570, rue Nicolet partiellement occupé et que celui-ci pourrait représenter un potentiel pour la scolarisation;

CONSIDÉRANT que le locataire du 4650, rue Ontario (bâtiment n° 388) quitte l'immeuble;

Quartier Grand-Plateau

Commissaires : Ben Valkenburg et Stéphanie Bellenger-Heng

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de la construction de Montréal utilise des locaux à Lévis et à l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine pour répondre aux besoins de ses élèves;

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) doit louer des locaux au bâtiment situé au 2350, rue Dickson, porte 400 pour combler le besoin d'espace de l'école;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de l'école Saint-Pierre-Claver afin que l'école puisse respecter le régime pédagogique en éducation physique;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace du centre Champagnat pour répondre aux besoins de ses élèves;

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation majeure de l'école FACE qui ne pourra pas se faire en cohabitation;

CONSIDÉRANT que d'importants travaux sont à réaliser dans les prochaines années à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que d'importants travaux sont à réaliser dans les prochaines années à l'école Espace Jeunesse;

Quartier Ville-Marie

Commissaire : Stéphanie Bellenger-Heng

CONSIDÉRANT que des travaux doivent avoir lieu au Centre Lartigue et que ces derniers ne peuvent être réalisés en cohabitation avec les élèves;

CONSIDÉRANT que les espaces transitoires de l'école Champlain sont partiellement utilisés;

CONSIDÉRANT l'intention de la CSDM de faciliter l'intégration des élèves du 2^e cycle du secondaire à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM);

CONSIDÉRANT la situation financière de la CSDM et la volonté de trouver des locaux à la CSDM pour l'EMFM;

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour la population scolaire de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM);

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de prioriser la construction d'une nouvelle école d'horticulture au Jardin botanique de Montréal afin de regrouper les programmes et les ressources;

CONSIDÉRANT les nouveaux développements résidentiels dans le secteur PPU des Faubourgs;

Quartier Centre-Ville Ouest (Peter-McGill)

Commissaire : Stéphanie Bellenger-Heng

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'école primaire dans le quartier;

CONSIDÉRANT la volonté de garder les familles au Centre-ville;

CONSIDÉRANT qu'un montant de l'ordre de 10 % a été octroyé en juin 2019 pour réaliser les études nécessaires à la réalisation d'un projet sur le site du Grand Séminaire;

Quartier Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Griffintown

Commissaire : Violaine Cousineau

CONSIDÉRANT le financement et les propositions pour construire une école dans le secteur Griffintown;

Quartier Pointe-Saint-Charles

Commissaire : Violaine Cousineau

CONSIDÉRANT les développements résidentiels qui pourraient être envisagés dans le secteur du Bassin Wellington;

Quartier Notre-Dame-de-Grâce

Commissaire : Marie-José Mastromonaco

CONSIDÉRANT que des propositions ont été reçues dans le cadre de l’avis d’appel d’intérêt publié pour le secteur Notre-Dame-de-Grâce;

CONSIDÉRANT que le bâtiment excédentaire de la CSEM, situé au 4635, Place Borden est utilisé pour la scolarisation des élèves du territoire-école Marc-Favreau de la CSDM;

Quartier Côte-des-Neiges Est

Commissaire : Khokon Maniruzzaman

CONSIDÉRANT le besoin d’espace du centre Pauline-Julien pour répondre aux besoins de ses élèves;

CONSIDÉRANT les projets immobiliers réalisés et ceux à venir dans le secteur du Triangle Namur/Jean-Talon;

CONSIDÉRANT que le bâtiment excédentaire de la CSEM est occupé par l’école Des Nations de la CSDM, et ce, depuis plusieurs années;

Quartier Côte-des-Neiges Ouest

Commissaires : Marie-José Mastromonaco et Khokon Maniruzzaman

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal prévoit construire, dans le secteur Namur-Hippodrome, environ 6 200 habitations;

CONSIDÉRANT les propositions soumises dans le rapport déposé;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) scolaires 2020-2023 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à l’annexe I;
- 2° de RÉAFFIRMER la pertinence de l’orientation de base de la CSDM de concevoir l’école comme une institution de quartier et de privilégier l’école de proximité;
- 3° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec et des instances de la Ville de Montréal concernant les besoins d’espace pour les secteurs en développement et/ou en planification, notamment de Namur – De La Savane (Hippodrome et Triangle), du PPU Henri-Bourassa Ouest, du secteur la gare Chabanel et de la gare Ahuntsic, du PPU Assomption-Nord, du Technopôle Angus, de Bridge-Bonaventure, de Louvain Est, du PPU des Faubourgs, du quartier Bellechasse, du centre-ville de Montréal ainsi que tous les projets de développement résidentiel d’envergure;

- 4° de POURSUIVRE les démarches pour que soient réservés des terrains ou des espaces pour des écoles dans plusieurs secteurs en développement;
- 5° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de poursuivre les négociations avec la CSEM concernant le partage, l'acquisition et la location de bâtiments ou de terrains;
- 6° de MANDATER les directions d'unité et les directions d'établissement afin de s'assurer que toutes les consultations auprès des conseils d'établissement concernés par un projet soient réalisées, et ce, tout en respectant les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);
- 7° de MANDATER les directions d'unité et le Bureau des communications et de la participation citoyenne pour s'assurer que les communautés soient informées des différentes étapes liées aux projets d'ajout d'espace, de réhabilitation ou de rénovation majeure;
- 8° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire pour délivrer un acte d'établissement ou le modifier si nécessaire dans le cas de fermeture, de révocation, d'annexion ou de cohabitation;
- 9° de MANDATER, s'il y a ouverture d'un nouvel établissement, le Service du secrétariat général pour procéder aux vérifications nécessaires pour obtenir l'auto-risation concernant la dénomination de cet établissement;
- 10° de DÉMANTELER les classes modulaires, installées temporairement, lorsque des travaux d'ajout d'espace, de construction ou de rénovation sont terminés et que leur utilisation n'est plus nécessaire;
- 11° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour procéder à la demande d'allocation du MEES (mesure 30145) pour l'ajout, la location et le démantèlement des classes modulaires;
- 12° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour procéder à la demande de financement au MEES (mesures 50511, 50512 et autres);
- 13° de POURSUIVRE, lorsque nécessaire, la cohabitation des établissements afin de permettre la scolarisation des élèves;
- 14° de COMMENCER, de POURSUIVRE ou de CESSER, lorsque nécessaire, la délocalisation partielle ou complète d'un établissement afin de permettre la scolarisation des élèves;
- 15° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour poursuivre les analyses ou les travaux pouvant mener à la reprise, pour des fins de scolarisation, d'immeubles excédentaires, lorsque nécessaire;

- 16° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour aviser le ou les locataires de la reprise éventuelle des locaux selon les conditions précisées au bail;
- 17° de POURSUIVRE les démarches entreprises menant à l'aliénation des immeubles excédentaires :
- no 327 situé au 11760, avenue Robert Giffard;
 - no 318L situé au 7950, 2^e Avenue;
 - no 418 situé au 4120, 43^e Rue;
 - no 321 situé au 8833, boulevard Saint-Michel;
 - no 364 situé au 6970, rue Marquette;
 - no 172 situé au 6839, rue Drôlet;
 - no 057 situé au 6255, rue Boyer;
 - no 252 situé au 6315, 13^e Avenue;
 - no 381 situé au 1905, rue de Cadillac;
 - no 346 situé au 6905, rue Notre-Dame;
 - no 276 situé au 1130, boulevard Saint-Joseph Est;
- 18° de MANDATER le Service des ressources matérielles afin de procéder aux négociations des conditions concernant l'utilisation ou la location de locaux à l'externe, notamment pour certains centres de formation professionnelle ou pour adultes et de DÉPOSER un rapport au Conseil des commissaires précisant les modalités des sommes allouées à chacune de ces occupations;
- 19° de MANDATER le Service du secrétariat général pour faire les avis publics prévus à l'article 212 de la LIP lorsqu'il y a une révocation d'un acte d'établissement prévu ou une modification de l'ordre d'enseignement, du cycle, d'une partie de cycle ou de la cessation de l'enseignement du préscolaire;
- 20° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire pour planifier et maximiser l'utilisation des espaces transitoires dans les différents bâtiments de la CSDM;
- 21° de RAPPELER le statut transitoire de certains locaux et d'adapter les modalités de consultation en fonction des circonstances particulières;
- 22° de RAPPELER que, malgré la volonté gouvernementale concernant les 4 ans, la priorité demeure l'augmentation de l'espace pour les élèves actuellement inscrits dans les écoles de la CSDM;
- 23° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements impliqués, le comité de parents, le comité de quartier et les arrondissements sur les potentielles délocalisations pour les établissements suivants :
- École Joseph-François-Perrault, annexe
 - École Saint-Gabriel-Lalemant, annexe

- École Barthélemy-Vimont
- Centre William-Hingston
- École Des Monarques, pour l'édifice Marie-Rollet
- École Rose-des-Vents
- École Édouard-Montpetit
- École Maisonneuve
- École de l'Étincelle
- École FACE
- École Saint-Jean-de-Matha
- École Saint-Jean-de-Brébeuf;

Quartiers Cartierville Est et Ouest

- 24° de POURSUIVRE ou de PLANIFIER, si nécessaire, pour l'école Louisbourg la location de gymnases au YMCA Cartierville pour l'année scolaire 2020-2021;
- 25° de POURSUIVRE les démarches afin d'augmenter le nombre de places disponibles au secondaire dans les secteurs de Cartierville Est et Ouest;
- 26° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'immeuble transitoire n° 323 – 2005, rue Victor-Doré;
- 27° de CONSULTER, à l'hiver 2020, le conseil d'établissement de l'école Gilles-Vigneault afin d'ajouter temporairement, soit pour l'année scolaire 2020-2021, l'immeuble transitoire n° 323 – 2005, rue Victor-Doré à son acte d'établissement;

Quartier Ahuntsic–Bordeaux

- 28° de CONSULTER les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'agrandissement de dix groupes à l'école Fernand-Seguin pavillon Hubert-Reeves pour desservir des élèves de quartier;
- 29° d'ENTAMER les démarches afin d'augmenter la capacité d'accueil au préscolaire, au primaire et au secondaire, notamment en évaluant la possibilité de déposer une demande de financement au MEES pour un ou plusieurs projets d'ajout d'espace potentiellement dans les sites suivants :
- École Sophie-Barat, annexe (secondaire)
 - Réserver un terrain dans le secteur des gares Ahuntsic et Chabanel
 - Réserver un terrain dans le projet Louvain Est (préscolaire et primaire);
- 30° de POURSUIVRE la sollicitation auprès du MEES et de l'arrondissement afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et construire une école directement dans le secteur du PPU Henri-Bourassa Ouest, considérant les développements résidentiels prévus;

- 31° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux;

Quartier Saint-Michel Nord Est et Ouest

- 32° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'immeuble de 23 groupes qui sera construit au 2950, rue Jarry Est;
- 33° de POURSUIVRE, la location des locaux à l'école St. Dorothy de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) pour l'année scolaire 2020-2021 afin de répondre aux besoins du quartier;

Quartier Saint-Michel Sud

- 34° de POURSUIVRE, pour l'école Joseph-François-Perrault, l'utilisation des locaux à l'Académie Ness Martial, située au 3700, boulevard Crémazie Est, pour les années 2020 à 2023;
- 35° de POURSUIVRE, pour l'école Joseph-François-Perrault, l'utilisation du gymnase au Centre Étienne-Desmarteaux situé au 3430, rue de Bellechasse pour les années 2020 à 2023;
- 36° de POURSUIVRE les démarches pour la construction d'une salle d'enseignement de la musique à l'école Jean-François-Perrault;
- 37° de CONSULTER le conseil d'établissement de l'école Joseph-François-Perrault au sujet des modifications à l'acte d'établissement en lien avec la délocalisation des élèves de l'annexe dans des classes modulaires;

Quartier Villeray

- 38° de PRENDRE l'immeuble excédentaire situé au 7378, rue Lajeunesse à des fins de scolarisation;

Quartier Parc-Extension

- 39° de POURSUIVRE la cohabitation entre les organismes Les Amis des Mots, l'Université de Montréal (partenariat éducatif), Fusion jeunesse, le CLSC des Faubourgs et l'école Barclay au bâtiment n° 090 situé au 7941, avenue Wiseman;
- 40° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment les conseils d'établissement des deux établissements scolaires et les partenaires occupants du Centre William-Hingston, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux;

Quartier La Petite-Patrie

- 41° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de solliciter le MEES, la Ville et l'arrondissement afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et y construire une école directement dans le futur quartier Bellechasse, considérant les développements résidentiels prévus;

Quartier Rosemont Ouest

- 42° d'ACCOMPAGNER les milieux lors des prochains mois afin d'assurer une transition sereine pour optimiser l'occupation des immeubles suivants :
- n° 288 – 3000, rue Beaubien Est (capacité : environ douze six groupes)
 - n° 267 – 4430, rue Bélanger (capacité : six groupes)
 - n° 297 — Centre Alphonse-Desjardins (capacité de dix groupes)
 - n° 340 – 5015, 9^e avenue (capacité : cinq groupes)

en faveur des élèves, des équipes-écoles et des parents;

- 43° de CONSULTER la communauté sur la destination potentielle à donner au terrain et aux immeubles du siège social de la CSDM, notamment le 3737, rue Sherbrooke Est et le 3700, rue Rachel Est pour répondre aux besoins des élèves et de la communauté;
- 44° de POURSUIVRE les démarches menant à la construction une école primaire dans le secteur Angus ou pour mettre en place d'autres pistes de solution en collaboration avec l'arrondissement pour planifier l'arrivée de la population scolaire dans ce secteur;

Quartier Rosemont Est

- 45° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Rosemont afin que le nom devienne : École des Monarques, comme suite aux validations auprès des différentes instances impliquées et du MEES;
- 46° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment le conseil d'établissement, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux à l'école des Monarques, édifice Marie-Rollet;
- 47° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Rose-des-Vent afin d'indiquer la nouvelle adresse au 3000, rue Beaubien, dès la rentrée 2020-2021;

Quartier Tétreaultville

- 48° de CONSULTER les conseils d'établissements et la communauté sur la destination potentielle à donner notamment aux immeubles :

- n° 303 - 8300 de Teck (capacité : 22 groupes/ 696 places-élèves secondaire);
- n° 110 – 3075 rue Lebrun (capacité : 16 groupes);
- n° 177 – 2205 rue Mousseau (capacité à confirmer);

pour répondre aux besoins des élèves de Tétreaultville et de la CSDM;

Quartier Mercier

- 49° de POURSUIVRE, pour l'école Édouard-Montpetit, l'utilisation des installations extérieures pour la pratique de l'activité baseball du programme sports-études, pour l'année scolaire 2020-2021;
- 50° de POURSUIVRE pour l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) l'utilisation des locaux loués à l'aéroport de Mirabel, au 11800, rue Service A-5, à Trois-Rivières, au 3005, rue Lindbergh, et à Québec, au 800, 8^e Rue de l'Aéroport, pour l'année scolaire 2020-2021;
- 51° de SOLLICITER le MEES et l'arrondissement afin réserver un terrain et de prévoir le financement pour acquérir le terrain et y construire une école directement dans le secteur du PPU Assomption Nord, considérant les développements résidentiels prévus;
- 52° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Édouard-Montpetit afin d'indiquer que l'école primaire Maisonneuve occupera temporairement l'espace transitoire;

Quartier Hochelaga-Maisonneuve

- 53° de POURSUIVRE, pour l'école Chomedey-De Maisonneuve, l'utilisation des locaux nécessaires au projet Déclic au bâtiment situé au 4240, rue Ontario Est, pour les années 2020-2023;
- 54° de METTRE EN ŒUVRE avec les conseils d'établissement concernés, des parents et du personnel la relocalisation des élèves de l'école Maisonneuve durant les travaux;
- 55° de POURSUIVRE les analyses et de consulter le milieu (directions d'unité, personnel, conseil d'établissement, parents) à l'égard du réaménagement du 2570, rue Nicolet et son utilisation par l'école De l'Étincelle; d'ENVISAGER de déposer une demande de financement au MEES pour un projet afin de réhabiliter le bâtiment no 105 situé au 2570, rue Nicolet;
- 56° de CONSULTER, en fonction de la situation qui prévaut, les conseils d'établissements et les intervenants du milieu sur la destination potentielle à donner à l'immeuble situé au 4650, rue Ontario Est;

- 57° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Maisonneuve afin d'indiquer le 6200, avenue Pierre-de Coubertin comme adresse pour le temps de la délocalisation, et ce, dès la rentrée 2020-2021;

Quartier Grand-Plateau

- 58° de POURSUIVRE, pour l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM), l'utilisation gratuite des locaux situés au 7401, rue Hochelaga à Montréal et au 9, rue Monseigneur-Gosselin à Lévis pour les années 2020 à 2023;
- 59° de POURSUIVRE, pour l'EMEMM, l'utilisation des locaux du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, porte 400 pour les années 2020 à 2023;
- 60° de POURSUIVRE, pour l'école Saint-Pierre-Claver, l'utilisation des locaux au Centre du Plateau (Ville de Montréal), situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est, pour les années 2020 à 2023;
- 61° de POURSUIVRE, pour le centre Champagnat, l'utilisation des locaux situés au 1200, boulevard Crémazie pour les années 2020-2023 et d'ANALYSER d'autres scénarios afin de mettre en place une solution pérenne pour répondre aux besoins de scolarisation des élèves adultes ayant des besoins particuliers;
- 62° de POURSUIVRE l'analyse des différents scénarios menant au projet de réhabilitation de l'immeuble situé au 3449, rue University occupé par l'école FACE, en collaboration avec le comité de travail et la Société québécoise des infrastructures;
- 63° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment le conseil d'établissement, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux à l'école de l'Étincelle;
- 64° de CONSULTER, lorsque plus de renseignements seront disponibles, les instances concernées, notamment le conseil d'établissement, sur les solutions qui seront proposées pour réaliser les travaux à l'école Espace-Jeunesse;

Quartier Ville-Marie

- 65° de VÉRIFIER que toute cohabitation et occupation de locaux ne compromette le volet particulier et l'approche pédagogique du milieu;
- 66° de POURSUIVRE l'analyse des facteurs et scénarios visant à déployer une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des différentes populations scolaires dans le but de favoriser la réussite des élèves et la rétention des familles dans les écoles primaires et secondaires du quartier;
- 67° de POURSUIVRE la formation à l'hôpital Verdun, situé au 4000, boulevard LaSalle pour l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM), pour les années 2020 à 2023;

- 68° de POURSUIVRE, pour l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM), l'utilisation de la bibliothèque et la location des quatre serres et des locaux au pavillon Marie-Victorin du Jardin botanique de Montréal situé au 4101, rue Sherbrooke Est, pour les années 2020 à 2023;
- 69° de POURSUIVRE, pour l'EMHM, l'utilisation des locaux du bâtiment « 5600 Hochelaga » pour les années 2020 à 2023;
- 70° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de solliciter le MEES et la Ville afin de construire une nouvelle école des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) sur le site du Jardin botanique;
- 71° de MANDATER la présidence de la CSDM afin de solliciter le MEES et la Ville afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et y construire une école directement dans le secteur du PPU des Faubourgs, considérant les développements résidentiels prévus;

Quartier Centre-Ville Ouest (Peter-McGill)

- 72° de POURSUIVRE les démarches en vue de soumettre un dossier d'opportunité au MEES afin de réserver le terrain proposé par le Grand Séminaire, dans le cadre d'une emphytéose, et d'y construire une école primaire;

Quartier Saint-Henri — Petite-Bourgogne – Griffintown

- 73° de POURSUIVRE les démarches visant à doter le secteur Griffintown d'une école publique;
- 74° de POURSUIVRE l'analyse des différents scénarios, en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest et la communauté, afin de planifier l'arrivée de la population scolaire dans ce secteur;

Quartier Pointe-Saint-Charles

- 75° d'ENVISAGER de solliciter le MEES et l'arrondissement afin de réserver un terrain et de prévoir le financement pour l'acquérir et y construire une école directement dans le secteur du Bassin Wellington si un projet résidentiel y est prévu;

Quartier Notre-Dame-de-Grâce

- 76° de SOLLICITER le MEES afin d'acquérir définitivement le 4635, Place Borden de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM);
- 77° de POURSUIVRE les démarches relatives à l'analyse de la proposition reçue par le YMCA Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre de l'avis d'appel à intérêt qui a été publié pour le secteur;

Quartier Côte-des-Neiges Est

- 78° de POURSUIVRE, pour le centre Pauline-Julien, la location au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges pour l'année scolaire 2019-2020;
- 79° de POURSUIVRE les démarches auprès le MEES et l'arrondissement afin réserver un terrain et de prévoir le financement pour acquérir et construire une école pour le secteur le Triangle Namur/Jean-Talon;
- 80° de POURSUIVRE les négociations avec la CSEM pour acquérir l'immeuble où est situé l'école Des Nations;

Quartier Côte-des-Neiges Ouest

- 81° de POURSUIVRE la sollicitation auprès du MEES et de l'arrondissement afin de réserver des terrains et de prévoir le financement pour les acquérir et y construire des écoles directement dans le secteur de Namur-Hippodrome, considérant les développements résidentiels prévus.

La commissaire Violaine Cousineau souhaite inscrire sa dissidence.

9. Service des ressources matérielles – confirmation de résiliation de bail et demande au directeur du Service du secrétariat général de signer une quittance avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville de la Ville de Montréal, pour le loyer et la remise en état des lieux loués suivant la fin de l'occupation de ceux-ci

Document déposé : Rapport A-33-1451 en date du 28 novembre 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en 2006, la CSDM et l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville de la Ville de Montréal ont signé un bail pour l'utilisation de locaux au 2^e étage d'un bâtiment adjacent à l'école Sophie-Barat, bail arrivé à échéance en juin 2016;

CONSIDÉRANT que la CSDM et l'arrondissement ne se sont pas entendus quant aux conditions de la prolongation et que les termes de l'ancien bail se sont appliqués;

CONSIDÉRANT que suivant des rapports d'expertise, le sous-locataire de l'arrondissement ne pouvait plus rester dans les lieux loués pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT qu'après des négociations, l'arrondissement et la CSDM ont convenu de signer une quittance d'un montant de 15 000 \$ représentant le loyer, la remise en état des lieux loués et résiliant ainsi le bail;

CONSIDÉRANT que le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM (R2011-1)* prévoit à l'article 163 que le directeur du Service du secrétariat général est la personne désignée pour la signature de la quittance;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o de CONFIRMER la résiliation du bail entre la CSDM et la Ville de Montréal relativement à la fin de l'occupation de locaux à l'école Sophie-Barat par son sous-locataire la Maison des jeunes « Le Squatt », et de DEMANDER au directeur du Service du secrétariat général de signer une quittance conformément au pouvoir qui lui est délégué en vertu de l'article 163 du règlement de la délégation de pouvoirs, quittance au montant de 15 000 \$ avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville qui représente le loyer, la remise en état des lieux loués suivant la fin de l'occupation de ceux-ci.

10. Service des ressources matérielles – autorisation pour conclure et signer une entente de location avec Hydro-Québec relativement à l'occupation temporaire de deux parcelles de terrain à l'école Sophie-Barat pour le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard

Document déposé : Rapport A-33-1452 en date du 27 novembre 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard sur le terrain de l'école Sophie-Barat, le long de la Rivière-des-Prairies;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec bénéficie d'une servitude réelle et perpétuelle sur le terrain de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour le maintien et l'entretien du mur le long de la rivière;

CONSIDÉRANT l'occupation par Hydro-Québec de deux parcelles de terrain aux extrémités du lot, soit une pour la mobilisation du chantier et des roulottes sur la partie ouest et l'autre à l'est pour un chemin permettant l'accès aux berges pour les camions;

CONSIDÉRANT que le montant a été déterminé suite à un mesurage des parcelles par Hydro-Québec et une étude de comparables pour l'occupation d'espace dans le secteur;

CONSIDÉRANT que le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoir à la CSDM (R2011-1)* prévoit à l'article 153 que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour conclure un bail d'une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER la conclusion d'une entente de location avec Hydro-Québec relativement à l'occupation temporaire de deux parcelles de terrain à l'école Sophie-Barat pour le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard;
- 2° d'AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer l'entente de location avec Hydro-Québec relativement à l'occupation temporaire de deux parcelles de terrain à l'école Sophie-Barat pour le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard.

La commissaire Mélisandre Shanks propose, en amendement, d'ajouter le troisième élément de proposition suivant :

« 3° d'AUTORISER la conclusion de cette entente, sous condition qu'aucun arbre sur le terrain de la CSDM ne soit abattu ou endommagé. »

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la conclusion d'une entente de location avec Hydro-Québec relativement à l'occupation temporaire de deux parcelles de terrain à l'école Sophie-Barat pour le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard;
- 2° d'AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer l'entente de location avec Hydro-Québec relativement à l'occupation temporaire de deux parcelles de terrain à l'école Sophie-Barat pour le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard.
- 3° d'AUTORISER la conclusion de cette entente, sous condition qu'aucun arbre sur le terrain de la CSDM ne soit abattu ou endommagé.

11. Service des ressources matérielles – plan québécois sur les infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande de financement pour la sous-mesure 50633 – travaux majeurs de réfection

Document déposé : Rapport A-33-1465-A en date du 17 décembre 2019
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que pour atteindre les objectifs ministériels du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), tous les bâtiments du parc devraient avoir un indice de vétusté (IVP) inférieure à 15 % d'ici 2030;

CONSIDÉRANT que lors de l’approbation du plan directeur 2019-2024, les paramètres de la sous-mesure 50633 n’étaient pas encore précisés par le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) afin de pouvoir qualifier et financer les projets;

CONSIDÉRANT qu’en juillet 2019, le MEES transmettait aux commissions scolaires une demande d’appel de projets pour la sous-mesure 50633;

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2020-2023 (rapport A-10-191) prévu d’être adopté au Conseil des commissaires en décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le MEES reconnaît le principe des écoles transitoires afin de permettre que les travaux se réalisent sans la cohabitation des élèves et du personnel – accélérant ainsi la réalisation des travaux (extérieurs et intérieurs) et minimisant les impacts physiques et psychologiques d’un chantier majeur en cohabitation;

CONSIDÉRANT que le financement de ces projets serait assumé temporairement ou de façon permanente par les budgets d’investissement de l’enveloppe de maintien jusqu’à réception d’une décision favorable ou défavorable du MEES;

CONSIDÉRANT que le plan directeur des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 sera modifié pour introduire les travaux majeurs de réfection des écoles transitoires et actives requises pour mettre en œuvre la stratégie de réhabilitation du parc, de façon temporaire ou permanente;

CONSIDÉRANT que les plans directeurs subséquents seront également modifiés pour tenir compte des projets à réaliser;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à transmettre une demande d’aide financière de 12 projets, au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la sous-mesure 50633 – travaux majeurs de réfection.
- 2° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à transmettre une demande d’aide financière, pour un financement à 10 % de 9 projets, au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement Supérieur dans le cadre de la sous-mesure 50633 – travaux majeurs de réfection.

12. Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’un amendement au bail de l’Association des Haltes-Garderies Communautaires du Québec (AHGCQ) pour l’ajout de locaux dans l’immeuble excédentaire de la CSDM, situé au 4245, avenue Laval

Document déposé : Rapport A-33-1467 en date du 3 décembre 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l’Association des Haltes-Garderies Communautaires du Québec souhaite occuper au 1^{er} décembre 2019 deux (2) locaux disponibles dans l’immeuble excédentaire 011L situé au 4245, avenue Laval;

CONSIDÉRANT la nécessité d’ajuster la superficie actuelle de 682 à 544 pi², soit une différence de 138 pi² pour un montant total de 746,45\$ (5 mois et 19 jours);

CONSIDÉRANT la nécessité d’ajouter une superficie de 763 pi² pour un loyer mensuel de 733,75 \$;

CONSIDÉRANT que le taux de 11,54 \$/pi² respecte la grille tarifaire et les recommandations du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (R2011-1) prévoit à l’article 153 que le Conseil des commissaires est l’instance désignée pour conclure un bail d’une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer l’amendement au bail en faveur de l’Association des Haltes-Garderies Communautaires du Québec pour la location des locaux situés dans l’immeuble excédentaire sis au 4245, avenue Laval, et ce, en fonction des conditions décrites dans le présent rapport.

13. Service des ressources matérielles – le 4251, rue Saint-Urbain et école Sophie-Barat – autorisation pour transmettre des demandes de financement au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques et à la Directive sur la gestion des projets majeurs d’infrastructure publique

Document déposé : Rapport A-33-1469 en date du 18 décembre 2019
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l’école Sophie-Barat de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), située au 1239, boulevard Gouin, Montréal, est un immeuble vétuste qui requiert une importante remise en état à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT que le bâtiment excédentaire de la CSDM, situé au 4251, rue Saint-Urbain, Montréal, est un immeuble vétuste qui requiert une importante remise en état à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT le déficit d'investissement en Maintien pour les deux bâtiments;

CONSIDÉRANT l'ampleur et le coût de projets estimés à plus de 50 M\$;

CONSIDÉRANT que la réhabilitation du 4251, rue Saint-Urbain à des fins transitoires permettrait de répondre au besoin pressant de travaux associés à la remise en état du parc immobilier scolaire de la CSDM;

CONSIDÉRANT la délocalisation partielle nécessaire de l'école Sophie-Barat;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur les infrastructures publiques*, de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la direction générale, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles, pour élaborer une proposition de délocalisation partielle de l'école Sophie-Barat à même le parc immobilier de la Commission scolaire, dans l'une ou des écoles transitoires, selon la disponibilité des infrastructures;
- 2° de MANDATER la direction générale pour transmettre une demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), afin d'obtenir leur appui pour inscrire les deux projets dans le cadre du plan québécois sur les infrastructures à titre de projet majeur d'infrastructure publique;
- 3° de MANDATER, suite à l'avis favorable du MEES et éventuellement du Conseil des ministres, le Service des ressources matérielles pour élaborer les fiches d'avant-projet, pour l'école Sophie-Barat et le 4251, rue Saint-Urbain;
- 4° de MANDATER la direction générale pour soumettre au MEES tous les documents requis dans le cadre de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.

14. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation afin de procéder à l'aliénation de l'immeuble sis au 6255, rue Boyer (#057) – offre d'achat

Document déposé : Rapport A-33-1472 en date du 6 décembre 2019
de M. Patrick Milot concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 17, de la séance du 20 décembre 2017, par laquelle le Service des ressources matérielles avait reçu le mandat de déclencher le processus

d'aliénation pour la disposition des immeubles faisant partie de la catégorie des aliénations potentielles, dont l'immeuble situé au 6255, rue Boyer (#057);

CONSIDÉRANT que le bail actuel du locataire l'Hôte Maison vient à échéance le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne prévoit pas reprendre l'immeuble à des fins scolaires;

CONSIDÉRANT que la CSDM avait proposé la vente de l'immeuble au locataire actuel et que celui-ci s'est désisté en date du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT que la CSDM a décidé d'aliéner l'immeuble par voie de soumissions publiques puisque l'aliénation de gré à gré et l'aliénation pour une contrepartie autre que monétaire se sont avérées infructueuses;

CONSIDÉRANT que la CSDM a reçu, en juin 2019, la lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) l'autorisant à aliéner l'immeuble situé au 6255, rue Boyer par voie d'appel d'offres publiques;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a été autorisé à retenir les services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin de procéder au processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la SQI a reconnu, le 29 novembre 2019, M. Pierre Colpron comme étant le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus élevée;

CONSIDÉRANT que la SQI doit transmettre au plus haut soumissionnaire une lettre confirmant la réception des autorisations requises concernant cette transaction et considérant que de ce fait le soumissionnaire bénéficiera d'un délai de quarante-cinq (45) jours pour procéder à la signature du contrat de vente suivant la réception de ladite lettre;

CONSIDÉRANT que le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* prévoit à l'article 158 que le Conseil des commissaires est le délégataire désigné pouvant approuver la vente de l'immeuble;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER l'offre d'achat de M. Pierre Colpron au montant mentionné au rapport;
- 2° de POURSUIVRE le processus d'acte de vente conformément à ce qui a été prévu à l'entente de service avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

15. Service des ressources matérielles – autorisation de dépense pour l’opération de mesure des concentrations de plomb dans l’eau potable des établissements scolaires

Document déposé : Rapport A-33-1481 en date du 5 décembre 2019
de M. Patrick Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) a demandé à toutes les commissions scolaires de mesurer la concentration de plomb dans l’eau potable dans tous les établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que le MEES a demandé à toutes les commissions scolaires de mettre en place des mesures de mitigations immédiatement après la réception des résultats;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre d’une telle opération représente des coûts importants non prévus dans le budget d’opération du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que des discussions sont en cours avec le ministère pour le financement de cette opération;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de POURSUIVRE l’Opération de mesure des concentrations de plomb dans l’eau potable des établissements scolaires;
- 2° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à faire cette dépense;
- 3° de FINANCER cette dépense par le budget de fonctionnement de la CSDM (annexe F de la Programmation et plan directeur d’investissement 2019-2024 – *Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement de la CSDM - Rapport du Conseil des commissaires A-33-1370*);
- 4° de MANDATER la direction générale afin de poursuivre les démarches auprès du MEES quant au financement de cette opération.

16. Protecteur de l’élève – avis de la protectrice de l’élève concernant des élèves de la formation générale des jeunes – année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport PÉ-AVIS-43 en date du 13 décembre 2019
de Mme Maude Leclerc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’avis PÉ-AVIS-43 transmis par la protectrice de l’élève à la secrétaire générale de la CSDM;

CONSIDÉRANT que l’avis découle de l’enquête menée auprès des personnes concernées par la demande initiale des parents au sujet des élèves ainsi qu’en vertu

de l'article 8 du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans l'avis déposé;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de PRENDRE acte des recommandations de la protectrice de l'élève;
- 2° de (ACCEPTER ou REFUSER) les recommandations de la protectrice de l'élève.

La présidente Catherine Harel Bourdon propose, en amendement, de modifier la proposition afin qu'elle se lise comme suit :

- « 1° de PRENDRE acte des recommandations de la protectrice de l'élève;
- 2° d'ACCEPTER la première recommandation de la protectrice de l'élève;
- 3° de CONSTATER que la deuxième recommandation de la protectrice de l'élève a déjà été accomplie et que par conséquent, cette recommandation est sans objet;
- 4° de REFUSER les troisième et quatrième recommandations de la protectrice de l'élève puisqu'il s'agit d'un dossier de relation professionnelle et pour lesquelles le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences a déjà entrepris des démarches concernant cette situation. »

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE acte des recommandations de la protectrice de l'élève;
- 2° d'ACCEPTER la première recommandation de la protectrice de l'élève;
- 3° de CONSTATER que la deuxième recommandation de la protectrice de l'élève a déjà été accomplie et que par conséquent, cette recommandation est sans objet;
- 4° de REFUSER les troisième et quatrième recommandations de la protectrice de l'élève puisqu'il s'agit d'un dossier de relation professionnelle et pour lesquelles le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences a déjà entrepris des démarches concernant cette situation.

17. Service du secrétariat général – décision de la personne chargée de déterminer s’il y a eu contravention au code et d’imposer une sanction – plainte contre un commissaire – année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-34-3290 en date du 17 décembre 2019
de M^e Ann-Sophie Verrier concernant le sujet en référence

L’étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine séance du Conseil des commissaires, soit le 22 janvier 2020.

18. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l’article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l’intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l’instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l’absence d’une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 20 novembre et le 18 décembre 2019;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l’article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle – école préscolaire et primaire dans le quartier scolaire 18B Peter McGill, autorisation de présenter au MEES un projet d’entente conditionnelle – projet d’emphytéose entre la Commission scolaire de Montréal et Les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal permettant la construction d’une école préscolaire et primaire

Document déposé : Rapport DG-05-195 en date du 4 décembre 2019
de Mme Alizera Farrokhi concernant le sujet en référence

1^o d’AUTORISER la direction générale adjointe à présenter au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), pour son approbation, le projet d’*Entente conditionnelle – projet d’emphytéose*;

- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles et le Bureau des affaires juridiques, sur réception de l'approbation du MEES, à préparer un acte d'emphytéose;
- 3° de MANDATER le Bureau des approvisionnements en collaboration avec le Service des ressources matérielles pour le lancement des appels d'offres de services professionnels dans le cadre de la réalisation d'une école primaire dans le secteur Centre-ville ouest, quartier scolaire 18B – Peter McGill;
- 4° de RECOURIR aux services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin d'obtenir le soutien requis quant à la transaction immobilière à venir ainsi qu'à l'établissement des droits de propriété, et d'AUTORISER le Service des ressources matérielles, le cas échéant, à conclure une telle entente de prestation de services avec la SQI quant à la réalisation d'une école primaire dans le secteur Centre-ville ouest, quartier scolaire 18B – Peter McGill.

b) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction au Centre Gabrielle-Roy – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-494 en date du 27 novembre 2019
de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER Mme Marthine Michaud au poste de direction au Centre Gabrielle-Roy à compter du 16 décembre 2019.

c) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Henri-Julien – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-496 en date du 9 décembre 2019
de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER Mme Natalie Beaulieu au poste de direction à l'école Henri-Julien à compter du 16 décembre 2019;
- 2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

- d) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'École des métiers du meuble de Montréal – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-497 en date du 9 décembre 2019 de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Patrice Forest au poste de direction à l'École des métiers du meuble de Montréal à compter du 16 décembre 2019.

19. Information :

- a) INF-838 Lettre du conseil d'établissement du centre Saint-Louis concernant l'entente avec le ministère de l'Immigration
- b) A-33-1478 Service des ressources matérielles – avancement des installations des détecteurs de monoxyde de carbone
- c) INF-839 Portes ouvertes au secondaire – bilan de la campagne 2019

20. Proposition des commissaires

- 20 a) Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman, Mme Marie-José Mastromonaco, M. Jean-Denis Dufort et de Mme Violaine Cousineau portant sur la tenue d'une consultation publique pour les immeubles et le terrain de l'actuel centre administratif de la CSDM

Document déposé : CC-M-317

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal déménage l'actuel centre administratif situé au 3737, rue Sherbrooke Est vers le 5100, rue Sherbrooke Est;

CONSIDÉRANT que les immeubles situés dans le quadrilatère formé par les rues Sherbrooke, Chambly, Rachel et Valois seront disponibles pour des projets futurs de la CSDM et de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'immeuble demeure la propriété de la CSDM pendant une période de 2 ans suite au déménagement et que le gouvernement du Québec prendra ensuite en charge le terrain et les immeubles;

CONSIDÉRANT que les besoins de scolarisation des élèves de la CSDM sont importants;

CONSIDÉRANT que, lors du dépôt du PTRDI 2019-2022 le 19 décembre 2018, le Conseil des commissaires a adopté son plan en exprimant le souhait qu'une consultation publique sur l'avenir du terrain et des bâtiments soit organisée en collaboration avec différents partenaires;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) COORDONNE la mise en place d'un processus de consultation citoyenne sur l'avenir des bâtiments et du terrain de l'actuel centre administratif de la CSDM;
- 2° de DONNER au comité exécutif le mandat d'entreprendre les démarches pertinentes;
- 3° de TRANSMETTRE les résultats de cette consultation citoyenne au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), à la SQI, au Conseil du trésor ainsi qu'à la Ville de Montréal.

20 b) Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur l'importance de la musique en termes de réussite éducative

Document déposé : CC-M-318

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a orienté son Plan d'engagement vers la réussite (PVER) vers l'innovation pour assurer la réussite éducative de tous les ses élèves. Il vise le développement de compétences et l'acquisition de connaissances, dans le but d'offrir des services éducatifs de qualité, accessibles à tous, jeunes et adultes, et répondant aux besoins de la population montréalaise;

CONSIDÉRANT que la CSDM vise la mixité sociale et scolaire dans le virage inclusif qu'elle entreprend ces dernières années; et qu'elle agit pour favoriser l'égalité des chances de tous ses élèves;

CONSIDÉRANT que plusieurs études ont démontré que l'enseignement de la musique peut avoir un impact positif sur l'apprentissage en milieu scolaire; que les cours de musique améliorent les capacités cognitives des élèves de manière significative. C'est le cas dans le domaine de l'élocution, de la mémorisation à court terme et de la capacité de planification;

CONSIDÉRANT qu'une étude longitudinale¹ *Music lessons improve children's cognitive skills and academic performance* publiée en mars 2018 a été menée auprès de 147 élèves répartis dans différentes écoles qui suivent toutes le programme pédagogique de base pendant une période de deux ans et demi, et qu'elle réaffirme

¹ <https://www.sciencedaily.com/releases/2018/03/180326140244.html>.

l'amélioration globale de la performance académique des élèves grâce à l'apprentissage de la musique à l'école;

CONSIDÉRANT qu'il existe également des initiatives locales (chorale, initiation à un instrument de musique, formation musicale en partenariat avec organismes, facultés de musique¹ ou fondations externes) portées souvent à bout de bras par l'équipe-école et que leur pérennité est souvent compromise par manque de ressources professionnelles ou financières de l'école²;

CONSIDÉRANT que la formation musicale est dispensée seulement dans quelques écoles primaires et secondaires, soit dans le cadre de projet particulier (Art. 240) et de volet particulier (Art. 239); avec des critères de sélection le plus souvent axés sur l'intérêt de l'élève pour la musique, qui nous semble difficile à déterminer sans y être exposé à la maison ou à l'école;

CONSIDÉRANT que cette répartition inéquitable de la formation musicale pourrait nuire à la réussite éducative et compromettre l'égalité des chances de tous les élèves; et que la situation de grande vulnérabilité dans laquelle se trouve un grand nombre de nos élèves pourrait restreindre l'accès à une formation musicale à l'extérieur de l'école;

CONSIDÉRANT le travail de collaboration de nos spécialistes en arts avec les ressources matérielles afin d'aménager des espaces adaptées aux 4 arts dans nos classes rénovées dans nos agrandissements et dans nos nouvelles écoles;

CONSIDÉRANT que la CSDM ne pourra pas à même son budget de fonctionnement équiper tous ses établissements primaires et secondaires d'instruments de musique sans l'aide du ministère de l'Éducation et de ses partenaires montréalais;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MANDATER la direction générale à soutenir les projets existants de formation musicale ou d'initiation à la musique;
- 2° de MANDATER la direction générale à procéder au déploiement sous forme d'initiation à la musique ou de formation musicale à l'école dans les établissements qui en sont actuellement privés, en privilégiant les milieux défavorisés plus vulnérables en termes de réussite et de persévérance scolaires;
- 3° de MANDATER la présidence à entreprendre des démarches auprès du Ministre de l'Éducation et à les poursuivre pour développer des partenariats avec le milieu culturel, la Ville, les facultés de musique et les fondations montréalaises visant à soutenir les milieux dans l'implantation de leur volet musical.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose, en amendement, de retirer le 6^e considérant.

¹ https://plus.lapresse.ca/screens/718d4dce-a5de-43a1-94b9-cec2f16027eb_7C_0.html.

² <https://www.icimusique.ca/articles/19810/musique-ecole>.

Elle propose également de modifier les autres considérants afin qu'ils se lisent comme suit :

« CONSIDÉRANT que la CSDM a orienté son Plan d'engagement vers la réussite (PVER) vers l'innovation pour assurer la réussite éducative de tous les ses élèves; plan qui vise le développement de compétences et l'acquisition de connaissances, dans le but d'offrir des services éducatifs de qualité, accessibles à tous, jeunes et adultes, et répondant aux besoins de la population montréalaise;

CONSIDÉRANT que la CSDM vise la mixité sociale et scolaire dans le virage inclusif qu'elle entreprend ces dernières années; et qu'elle agit pour favoriser l'égalité des chances de tous ses élèves;

CONSIDÉRANT que plusieurs études ont démontré que l'enseignement de la musique peut avoir un impact positif sur l'apprentissage en milieu scolaire; que les cours de musique améliorent les capacités cognitives des élèves de manière significative. C'est le cas dans le domaine de l'élocution, de la mémorisation à court terme et de la capacité de planification;

CONSIDÉRANT qu'une étude longitudinale¹ *Music lessons improve children's cognitive skills and academic performance* publiée en mars 2018 a été menée auprès de 147 élèves répartis dans différentes écoles qui suivent toutes le programme pédagogique de base pendant une période de deux ans et demi, et qu'elle réaffirme l'amélioration globale de la performance académique des élèves grâce à l'apprentissage de la musique à l'école;

CONSIDÉRANT qu'il existe également des initiatives locales (chorale, initiation à un instrument de musique, formation musicale en partenariat avec organismes, facultés de musique² ou fondations externes) portées souvent à bout de bras par l'équipe-école et que leur pérennité est souvent compromise par le manque de ressources professionnelles ou financières de l'école;

CONSIDÉRANT que cette répartition inéquitable de la formation musicale pourrait nuire à la réussite éducative et compromettre l'égalité des chances de tous les élèves; et que la situation de grande vulnérabilité dans laquelle se trouve un grand nombre de nos élèves pourrait restreindre l'accès à une formation musicale à l'extérieur de l'école;

CONSIDÉRANT le travail de collaboration de nos spécialistes en arts et les spécialistes des ressources matérielles afin d'aménager des espaces adaptées aux 4 arts dans nos classes rénovées dans nos agrandissements et dans nos nouvelles écoles;

¹ <https://www.sciencedaily.com/releases/2018/03/180326140244.html>.

² https://plus.lapresse.ca/screens/718d4dce-a5de-43a1-94b9-cec2f16027eb_7C_0.html.

CONSIDÉRANT que la CSDM ne pourra pas à même son budget de fonctionnement équiper tous ses établissements primaires et secondaires d'instruments de musique sans l'aide du ministère de l'Éducation et de ses partenaires montréalais; »

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose finalement de retirer le 2^e élément de proposition.

La proposition d'amendement est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

La commissaire Violaine Cousineau propose, en amendement, d'ajouter au premier élément de proposition l'énoncé suivant :

« et de soutenir les milieux qui souhaitent en déposer de nouveaux »

Elle propose également de modifier le 3^e élément de proposition afin qu'il se lise comme suit :

« de MANDATER la présidence à entreprendre des démarches auprès du Ministre de l'Éducation afin qu'il finance les projets musicaux, notamment en s'assurant que les écoles aient les moyens d'acheter et d'entretenir un parc d'instruments de musique ainsi que les espaces adéquats permettant de pratiquer la musique. »

La proposition d'amendement est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que la CSDM a orienté son Plan d'engagement vers la réussite (PVER) vers l'innovation pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves; plan qui vise le développement de compétences et l'acquisition de connaissances, dans le but d'offrir des services éducatifs de qualité, accessibles à tous, jeunes et adultes, et répondant aux besoins de la population montréalaise;

CONSIDÉRANT que la CSDM vise la mixité sociale et scolaire dans le virage inclusif qu'elle entreprend ces dernières années; et qu'elle agit pour favoriser l'égalité des chances de tous ses élèves;

CONSIDÉRANT que plusieurs études ont démontré que l'enseignement de la musique peut avoir un impact positif sur l'apprentissage en milieu scolaire; que les cours de musique améliorent les capacités cognitives des élèves de manière significative. C'est le cas dans le domaine de l'élocution, de la mémorisation à court terme et de la capacité de planification;

CONSIDÉRANT qu'une étude longitudinale¹ *Music lessons improve children's cognitive skills and academic performance* publiée en mars 2018 a été menée auprès de 147 élèves répartis dans différentes écoles qui suivent toutes le programme pédagogique de base pendant une période de deux ans et demi, et qu'elle réaffirme l'amélioration globale de la performance académique des élèves grâce à l'apprentissage de la musique à l'école;

CONSIDÉRANT qu'il existe également des initiatives locales (chorale, initiation à un instrument de musique, formation musicale en partenariat avec organismes, facultés de musique² ou fondations externes) portées souvent à bout de bras par l'équipe-école et que leur pérennité est souvent compromise par le manque de ressources professionnelles ou financières de l'école³;

CONSIDÉRANT que cette répartition inéquitable de la formation musicale pourrait nuire à la réussite éducative et compromettre l'égalité des chances de tous les élèves; et que la situation de grande vulnérabilité dans laquelle se trouve un grand nombre de nos élèves pourrait restreindre l'accès à une formation musicale à l'extérieur de l'école;

CONSIDÉRANT le travail de collaboration de nos spécialistes en arts et les spécialistes des ressources matérielles afin d'aménager des espaces adaptées aux 4 arts dans nos classes rénovées dans nos agrandissements et dans nos nouvelles écoles;

CONSIDÉRANT que la CSDM ne pourra pas à même son budget de fonctionnement équiper tous ses établissements primaires et secondaires d'instruments de musique sans l'aide du ministère de l'Éducation et de ses partenaires montréalais;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la direction générale à soutenir les projets existants de formation musicale ou d'initiation à la musique et de soutenir les milieux qui souhaitent en déposer de nouveaux;
- 2° de MANDATER la présidence à entreprendre des démarches auprès du Ministre de l'Éducation afin qu'il finance les projets musicaux, notamment en s'assurant que les écoles aient les moyens d'acheter et d'entretenir un parc d'instruments de musique ainsi que les espaces adéquats permettant de pratiquer la musique.

Le commissaire Ben Valkenburg souhaite inscrire sa dissidence.

20 c) Proposition d'urgence de la présidente Mme Catherine Harel Bourdon portant sur la rémunération des commissaires pour l'année 2019-2020

Document déposé : CC-M-319

CONSIDÉRANT l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil des commissaires peut déterminer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la commission scolaire, sous réserve du respect du montant annuel maximal de la rémunération qui peut être versé à l'ensemble des commissaires déterminé par le gouvernement selon le décret 723-2019;

CONSIDÉRANT que le calcul de la rémunération maximale pour l'année 2019-2020 s'établit, selon ce qui est prévu dans le Décret 723-2019, à un montant total de 498 460 \$ pour la CSDM;

CONSIDÉRANT que le montant de rémunération alloué par le Décret 723-2019 est calculé en fonction du nombre de postes de commissaires siégeant au Conseil des commissaires et de sept membres siégeant au comité exécutif, ainsi que d'un montant de base;

CONSIDÉRANT que tous les postes de commissaires du Conseil des commissaires et du comité exécutif sont pourvus en 2019-2020 et que tous les postes aux comités de travail de 2019-2020 ont été pourvus;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPLIQUER une répartition qui prend en considération les montants alloués pour les membres du Conseil des commissaires, les membres du comité exécutif, les membres des comités, les postes à la vice-présidence et le substitut à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);
- 2° d'APPLIQUER une répartition qui respecte le montant total prévu au Décret 723-2019 pour l'année scolaire 2019-2020, tel que présenté à l'annexe 1;
- 3° d'APPLIQUER l'indexation prévue au Décret 723-2019 à la rémunération annuelle des commissaires;
- 4° de FIXER la rémunération annuelle des commissaires à 14 270 \$;
- 5° de FIXER la rémunération annuelle des membres du comité exécutif à 18 155 \$;
- 6° de FIXER la rémunération annuelle de la présidente à 69 394 \$;
- 7° de FIXER la rémunération annuelle pour les postes à la vice-présidence à 6 500 \$;
- 8° de FIXER la rémunération annuelle de délégué substitut à la Fédération des commissions scolaires à 1 513 \$;
- 9° de FIXER la rémunération annuelle des membres aux comités de travail à 3 228 \$;
- 10° de MANDATER le Service du secrétariat général pour veiller à la mise en œuvre des ajustements en conséquence et de FAIRE appliquer les montants rétroactivement à partir du 1^{er} juillet 2019, à l'exception du commissaire de Mercier dont la date d'entrée en fonction a été fixée au 25 septembre 2019 et de la commissaire représentant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dont la date d'entrée en fonction a été fixée au 3 novembre 2019.

La commissaire Violaine Cousineau souhaite inscrire sa dissidence.

- 20 d) Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman, et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur l'adaptation à la CSDM de la politique gouvernementale de développement des maternelles 4 ans

Document déposé : CC-M-320

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine séance du Conseil des commissaires, soit le 22 janvier 2020.

- 20 e) Proposition des commissaires Stéphanie Bellenger-Heng, Diane Beaudet et Pierre Mc Nicoll portant sur l'importance des YMCA dans la réussite des élèves

Document déposé : CC-M-321

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est la plus grande commission scolaire du Québec avec ses 117 000 élèves répartis dans 191 établissements;

CONSIDÉRANT que les YMCA sont implantés dans les quartiers centraux montréalais depuis près de 170 ans et que l'installation de Pointe-Saint-Charles a ouvert ses portes en 1860;

CONSIDÉRANT que les YMCA du Québec revoient leur modèle d'affaires, leur programmation et la définition même de l'organisation; et qu'ils envisagent mettre un terme au 31 décembre 2019 à l'ensemble des opérations d'activités physiques et aquatiques aux centres Guy-Favreau, Hochelaga-Maisonneuve et Pointe-Saint-Charles;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la population immigrante dans les quartiers centraux¹ de Montréal, une clientèle spécialement touchée par la fermeture des services de première ligne d'intégration sociale et de francisation des YMCA Guy-Favreau, Hochelaga-Maisonneuve et Pointe-Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que la CSDM fonde son école communautaire et de proximité comme facteur déterminant dans la réussite éducative des jeunes et dans l'intégration sociale des familles; et que les YMCA du Québec, un partenaire clé de la CSDM, envisage de maintenir à court terme² leurs programmes d'aide aux devoirs et d'*Alternative Suspension*, leur école de langue et leurs activités communautaires et de socialisation dans les centres Hochelaga-Maisonneuve et Pointe-Saint-Charles; et que toutes les activités communautaires pourraient être suspendues à Guy Favreau, leur centre communautaire au cœur du quartier Chinois et le seul centre sportif et de loisir à proximité des familles du Vieux-Montréal;

¹ Réseau Réussite Montréal, « Jeunes issus de l'immigration », décembre 2019.

² Dans une lettre adressée par les YMCA du Québec à Mme Harel Bourdon, présidente de la CSDM, le 5 décembre 2019.

CONSIDÉRANT l'importance pour que les enfants fassent le plus tôt possible des activités physiques diversifiées pour développer des habilités motrices de base¹, comme le propose les YMCA du Québec avec entre autres leurs ateliers de psychomotricité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal reste responsable de la mise à disposition d'installations sportives et de loisir à l'ensemble des Montréalais;

CONSIDÉRANT que la condition physique des jeunes s'est détériorée à tel point qu'un nombre croissant d'entre eux et d'entre elles présentent des facteurs de risque de maladies cardiovasculaires, un problème de santé qui touche une grande partie de la population adulte²; et qu'il est essentiel qu'une offre de service diversifiée et adaptée aux différentes clientèles, soit répartie équitablement sur l'ensemble du territoire montréalais afin de répondre à divers intérêts, avec des horaires adaptés et dont le coût est accessible à tous les budgets;

CONSIDÉRANT la responsabilité gouvernementale dans la mise en place de services communautaires et d'intégration sociale aux populations les plus vulnérables;

CONSIDÉRANT que la CSDM souligne que ces fermetures surviennent subitement puisque toutes les activités cesseront le 31 décembre 2019 et que les 160 enfants qui fréquentent le Centre de la petite enfance Pointe-Saint-Charles doivent quitter le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les différentes mobilisations citoyennes en cours dans les trois quartiers touchés et les options possibles afin de trouver des solutions viables pour maintenir les services communautaires, sportifs et de loisirs auxquelles la CSDM souhaite participer;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès de la Ville de Montréal et des gouvernements du Québec et du Canada pour faire valoir l'importance des activités des YMCA du Québec dans la réussite des élèves et dans l'intégration de leurs familles à la société d'accueil;
- 2° de DONNER à la présidence le mandat de poursuivre ses démarches auprès des YMCA du Québec dans l'assurance d'une collaboration pour le maintien des services parascolaires aux élèves.

La commissaire Violaine Cousineau souhaite inscrire sa dissidence.

¹ Dans le mémoire de la CSDM dans le cadre de la consultation *Montréal Physiquement Active*, 2013.

² La Coalition Poids réclame des engagements concrets pour prévenir et réduire l'obésité au Canada, septembre 2019.

20 f)

Proposition de la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon et des commissaires Mme Diane Beaudet, Mme Stéphanie Bellenger-Heng, M. Kenneth George, Mme Chantal Jorg, M. Pierre Mc Nicoll, M. Mohamed Maazami, M. Khokon Maniruzzaman et Mme Marie-José Mastromonaco portant sur l'importance de l'enseignement des 4 arts dans la réussite des élèves

Document déposé : CC-M-322

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a orienté son Plan d'engagement vers la réussite (PVER) vers l'innovation pour assurer la réussite éducative de tous les ses élèves. Il vise le développement de compétences et l'acquisition de connaissances, dans le but d'offrir des services éducatifs de qualité, accessibles à tous, jeunes et adultes, et répondant aux besoins de la population montréalaise;

CONSIDÉRANT que le temps d'enseignement réservé aux arts, à l'anglais, à l'éducation physique ainsi qu'à l'éthique et culture religieuse est sanctionné à 7 heures dans le régime pédagogique, il y a une incidence sur le choix des deux arts qui seront enseignés dans l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'école se donne pour mission de former l'élève dans sa globalité, l'enseignement de disciplines artistiques y est tout indiqué. Arts plastiques, musique, art dramatique et danse permettent de stimuler la créativité, l'imagination et la sensibilité tout en favorisant l'autonomie, l'expression de soi et l'interaction avec son milieu;

CONSIDÉRANT que la danse permet aux élèves de tous âges de parfaire leurs habiletés motrices et d'exprimer leurs idées, leurs aspirations et leurs préoccupations par le mouvement dansé; et qu'au contact de l'héritage chorégraphique d'ici et d'ailleurs, d'hier à aujourd'hui, ils enrichissent leur rapport à la culture et développent leur sens critique et esthétique;

CONSIDÉRANT que l'enseignement des arts plastiques à l'école, par un spécialiste, permet d'explorer différentes techniques, d'apprécier les œuvres d'arts de divers artistes et de travailler la motricité fine des élèves en manipulant les instruments utilisés à la réalisation de leur projet;

CONSIDÉRANT que l'art dramatique contribue au développement de l'estime de soi de l'élève, de sa personnalité et de son ouverture sur le monde à l'aide de différentes techniques de scène, la prise de parole devant ses pairs soit par des exposés, des débats ou en équipe lors de pièces de théâtres ou l'improvisation;

CONSIDÉRANT que la musique favorise le développement de plusieurs compétences dont la concentration, la mémoire, la patience, la persévérance, l'esprit de communauté et améliorent les capacités cognitives des élèves de façon significative;

CONSIDÉRANT que l'étude « preparing students for the next america : the benefits of an arts education »¹ démontre que l'éducation aux arts chez les jeunes améliore non seulement les résultats scolaires des élèves plus défavorisés, mais augmente leurs chances de réussite professionnelle une fois adulte et en fait des citoyens plus engagés dans leur communauté;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la direction générale afin de soutenir le développement des 4 arts dans les établissements en concordance avec les choix locaux;
- 2° de MANDATER la présidence à poursuivre les démarches auprès du ministère de l'Éducation afin de développer des partenariats avec le milieu culturel, la Ville et les fondations montréalaises visant à soutenir l'implantation des 4 arts dans les milieux;
- 3° de MANDATER la présidence afin de faire valoir au ministère de l'éducation les enjeux liés à l'enseignement des 4 arts dans le régime pédagogique actuel.

21. Période réservée aux commissaires

Aucune question n'est soulevée au cours de la période réservée aux commissaires.

22. Période réservée à la direction générale

M. Robert Gendron, directeur général de la Commission scolaire de Montréal, souhaite une belle période des fêtes à l'ensemble de la communauté montréalaise. Il souligne également l'immense contribution et l'engagement des élèves, du personnel de la CSDM, des parents, des membres du Conseil des commissaires et de toute la communauté éducative au plan d'engagement vers la réussite.

La séance est levée à 21 h 35.

Secrétariat général – 27 janvier 2020

¹ <https://www.ecs.org/wp-content/uploads/Preparing-Students-for-the-Next-America.pdf>